

Compte rendu du CSAL du 20/12/2023 de la DiSI RAAB

En début de la deuxième convocation à ce CSAL de la DiSI RAAB (Comité Social d'Administration Local), nous avons lu notre déclaration liminaire. Les autres OS, CGT et FO ont fait de même.

M. Gautier a fait une réponse globale sur les interrogations posées concernant la prime GMBI (gérée de manière catastrophique comme l'application), concernant les créations d'emplois et les nouvelles vacances créées du fait de postes non pourvus. L'attractivité a du mal à être au rendez-vous, même si les contractuels sont de plus en plus intégrés dans le paysage et bien que les concours redeviennent une porte d'entrée de la fonction publique.

Le sujet du Règlement Intérieur du CSA/FS a aussi été abordé. Le but est d'échanger sur le sujet, mais le RI n'est en rien modifiable en l'état et la circulaire qui doit le compléter non plus. Les droits syndicaux seront donc revus à la baisse, sans une certaine souplesse par décision locale...

M. Gautier nous a rappelé que le télétravail n'a jamais été imposé à la DiSI RAAB, ni interdit selon les missions des services. Les conventions mises en place en accord avec les chefs de services ont toujours été validées. Le télétravail est à prendre comme une évolution.

Concernant le domaine métiers, une place importante du DEVOPS a été soulignée, en remplacement de la méthode en V. Il demeure qu'une très grande majorité des équipes ne sont pas prêtes à basculer sur une nouvelle méthode, ni dans les services centraux, ni dans les ESI, mais que l'objectif serait d'être à 30 voire 40 % dans les 4 ans. Nous sommes dans un changement de paradigme, avec l'entrée des nouvelles technologies comme le Cloud et l'Intelligence Artificielle, présentées dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM). Les chefs d'ESI ont reçus la visite du BINT pour évaluer les futures trajectoires tendant à aller vers le Cloud. Il ne faut plus d'interrogations sur les missions à venir et valider la mise en place des projets.

M. Gautier a conclu en indiquant qu'il comprenait nos préoccupations, qu'il était d'accord avec nous (ce qui est souvent le cas...) mais que beaucoup de décisions sont politiques.

Le quorum n'étant pas nécessaire sur cette instance (reconvocation) et les OS étant toutes présentes, la CGT assurera son tour de secrétariat. La réunion s'est tenue en présentiel à l'ESI de Lyon et en visioconférence.

Étaient présents pour l'administration M. Gautier, Mme Martin-Cressot, M. Auclair et M. Ferlay, ainsi que les responsables d'ESI. Pour les sièges de titulaires des OS, 3 représentants Solidaires Finances Publiques, 2 représentants CGT, 2 représentants CFDT et 1 représentant FO. Étaient présent également des représentants suppléants et des experts.

Ordre du jour :

1. Approbation des procès verbaux des 3 mai et 28 juin 2023 (pour vote)
2. Adoption du règlement intérieur du CSAL (pour vote)
3. Présentation de fiches missions
4. Présentation du bilan télétravail 2023
5. Information sur les emplois occupés par des contractuels
6. Questions diverses.

1. Procès verbaux

Les deux procès verbaux des précédents CSAL ont été adoptés à l'unanimité par les organisations syndicales.

2. Règlement Intérieur

Le Règlement Intérieur a été rejeté à l'unanimité par les représentants du personnel, en cohérence avec les avis des syndicats nationaux et notamment à cause des droits syndicaux revus à la baisse.

3. Fiches missions

Les différentes fiches missions ont été présentées. Au nombre de 9 (ACAP MIRA, BODACC, CAFEE, ENTPIONER, Quastor, ROP, TIPI PAYFIP et Service National Chantier Adresses) elles ont été exposées par M. Auclair pour ce qui est des missions, évolutions, visibilité, effectifs et lieux d'exercice.

Les problèmes constatés sont souvent les problèmes de formations, l'utilisation des prestataires qui ont des manières différentes de travailler et de pérenniser les documentations de suivi. Le nombre d'agents affectés aux missions est aussi remis en cause, car il n'y a pas toujours assez de visibilité. Si les projets ne peuvent être finalisés aux dates, les retards sont pris et sont pénalisants.

Nous tenons à votre disposition les fiches missions de ces diverses applications car les sujets sont complexes.

4. Bilan télétravail

Le bilan du télétravail a fait l'objet du constat que la DiSI RAAB est au-dessus de la moyenne d'utilisation du télétravail à la DGFIP. Les 3 jours de télétravail dont profitent les agents dans un cadre hors champ médical, sont bien utilisés. Les agents bénéficient des jours ponctuels et flottants et les conventions signées avec les encadrants ne posent pas de problèmes à la DiSI RAAB. Ce n'est pas le cas partout ailleurs. Le constat est fait que l'allocation forfaitaire allouée est largement insuffisante. Les postes de travail à domicile donnent satisfaction, et la FS est là pour satisfaire au mieux aux diverses demandes de matériel dans la mesure du possible, pour que les agents puissent exercer dans les meilleures conditions.

5. Emplois occupés par des contractuels

Un tableau des emplois occupés par des contractuels ou détachés d'autres ministères nous a été fourni. 20 contractuels sont actuellement sous contrat à la DiSI RAAB ainsi que 5 détachés. Nombreux sont à Clermont-Ferrand. Certains contractuels sont en CDI. Le débat de l'indemnitaire et du statut est bien sur posé. Nous continuons à réaffirmer nos fondamentaux sur le recrutement exclusif par concours et à nous battre syndicalement sur le sujet.

6. Questions diverses

En questions diverses, Solidaires a demandé un retour sur la réunion des DiSI et de leurs responsables d'ESI qui a eu lieu à Besançon. Le sujet traitait des assistances, de leurs outils de travail et du suivi du matériel. Une problématique sur le suivi du matériel avec l'outil SIGMA et sur l'outil de centralisation des tickets d'incident OMéGAssist a été soulevée. La livraison de ces outils a été faite, mais les fonctionnalités pas toujours adaptées à une bonne utilisation. L'apparition dans le paysage des services en FlexOffice va poser le problème des places et de la téléphonie.

Il a été constaté que les AT ne sont pas conviées aux réunions CID/SIL, alors qu'elles sont dans le périmètre de l'assistance et qu'elles sont en lien avec les CID. Cette carence devra être comblée pour le prochain séminaire.

Une visio concernant les Centres éditiques est prévue en 2024.

Un débat sur l'attribution de la prime GMBI a mis en évidence l'iniquité des plateaux d'assistance et la mauvaise gestion du PUV (Plateau Unique Virtuel). En effet suite à la suppression de plateaux TOSCANE, des plateaux Pro en renfort TOSCANE ne sont pas traités de manière identique. La décision politique venant de SI, M. Gautier a pris ses responsabilités.

Le sujet du superviseur a été évoqué, et une solution ponctuelle en interne a été mise en place sur le plateau de Lyon. Mais ça n'exempte pas la direction locale d'œuvrer pour avoir un deuxième superviseur cadre A.

Le SIL aura l'Infogérance de la nouvelle cité administrative de la Part Dieu de Lyon, qui regroupe plusieurs administrations (INSEE, DRFiP, Brigades). Elle aura en charge la maintenance du réseau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin vers 16h30.

Vos représentants Solidaires Finances Publiques élus :
Georges LONJARET (titulaire – en présentiel)
Julien PEROL (titulaire – en présentiel)
Benjamin BOUAT (titulaire – en visio)
Agnès DAUTEL (suppléante – en visio)